

SOMMAIRE DU MOIS DE MAI 2008

<b><u>EDITORIAL</u></b> .....	1 & 2
-------------------------------	-------

**DEFENSE DES INTERETS DE LA PROFESSION**

ACTION DE LA FEDERATION AU COURS DU MOIS DE MAI .....	3
---	---

**REUNIONS PROFESSIONNELLES**

MEDEF	
<i>Assemblée permanente</i> .....	4 & 5
UIT	
<i>Assemblée générale</i> .....	6 & 7
<i>Statistiques</i> .....	8 & 9

**ECONOMIE ET ENTREPRISES**

GRATUITE DES CONTROLES .....	10
CREDIT DE TAXE PROFESSIONNELLE .....	10
DUREE DE CONDUITE, PAUSES ET TEMPS DE REPOS .....	10
TVA « VERTE » ET HARMONISATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES .....	11

**INFORMATIONS TEXTILES**

TEXTILE ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....	12
LE BRESIL S'OUVRE A L'EXPORT .....	13
VA-T-ON VERS UNE HAUSSE DES SALAIRES TEXTILES EN EUROPE DE L'EST .....	13
COLLOQUE TEXTILE HABILLEMENT .....	13-14

**INFORMATIONS SOCIALES**

FORMATION PROFESSIONNELLE .....	15
PROJET DE LOI PORTANT MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL .....	15
PREVOYANCE .....	16
JURISPRUDENCE .....	16

## ÉDITORIAL

Le textile français, après le choc ressenti de plein fouet au cours de ces dernières années, se préoccupe de plus en plus de son développement futur . Même si l'évolution du chiffre d'affaires de l'industrie textile française est redevenue positive en 2007 et début 2008 on constate que cette hausse de 1,5% se conjugue avec une baisse du tonnage produit . Les productions nationales se sont donc orientées vers des qualités plus sophistiquées donc plus chères . Il est évident que ce ne sera pas dans les articles les meilleurs marchés que l'industrie européenne pourra concurrencer efficacement les pays à salaires et taux de change beaucoup plus favorables .

C'est, d'ailleurs, le thème général du colloque organisé cette fin de mois au Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Industrie et de l'Emploi sous le titre "Textile habillement: stratégies pour une filière d'avenir" . Une table ronde prévoit de rechercher "une nouvelle culture pour anticiper les attentes du marché" . Il y a toutes les chances pour que cette nouvelle culture prenne directement en compte le développement durable .

En effet, l'Union des Industries Textiles a organisé, ce mois de mai, une réunion sur le thème du développement durable dans nos métiers et en a fait, quelques jours plus tard le thème de son assemblée générale . Ce développement durable s'élargit en même temps à des notions voisines de l'environnement avec 10 écolabels, vers le biologique avec déjà 26 labels, la santé avec 16 labels dont OekoTex et l'éthique et l'équitable . Et sur tous ces sujets viennent se développer des labels dans tous les pays occidentaux qui cherchent par ces voies à assurer leur place sur le marché pour des produits plus élaborés capables de concurrencer les prix bas .

La question qui intéresse les professionnels qui pensent à s'investir dans ces données est de connaître leur impact sur le public . Jusqu'à présent, l'écolabel européen textile, après dix ans d'existence, s'est surtout développé en France dans le linge de maison, la maille ou le sportswear . De son côté une marque comme Yamana s'est développée dans le vêtement professionnel à travers des circuits beaucoup plus concentrés que ceux de l'habillement général . Tout ceci est en train de changer avec l'implication de la grande distribution qui ne manque pas de saisir l'évolution des mentalités du public de plus en plus sensibles aux problèmes de l'avenir de notre planète ainsi que de ses habitants les plus pauvres encore contraints de produire propre .

Même si tous les logos et labels à connotation écologique ou voisine ne couvrent pas toujours une réalité fiable beaucoup comme ceux de Monoprix, Auchan et la plupart des grands distributeurs sont vérifiés par des systèmes officiels de certification, même si les enseignes ne souhaitent pas vendre leurs produits sous une autre référence que la leur .

La marque Yamana, qui contrôle sévèrement les progrès et évolutions de ses adhérents dans les domaines de l'éthique et de l'équitable, jusqu'ici plutôt concentrée sur le textile et les vêtements professionnels, a décidé de lancer un système d'étiquetage permettant à tous les distributeurs de mettre en valeur leur souci de préservation de notre avenir . Les Grands Magasins et les succursalistes de l'habillement qui commencent à s'impliquer dans une communication environnementale sont les cibles de cette organisation dont le montant des cotisations les rend difficilement accessibles à des commerçants individuels .

Dans tous les cas il est indiscutable que, comme les produits alimentaires et d'entretien voient le bio se développer d'autres produits tentent le consommateur . On peut en prendre pour exemple l'apparition de la marque NF Environnement sur des enveloppes de plus en plus nombreuses ou sur les cahiers des écoliers . Le vêtement, comme le linge de maison ne pourra pas éviter cette accélération de la diffusion et il est donc nécessaire que nos entreprises, du moins celles qui ne l'ont pas encore fait, cherchent les voies dans lesquelles elles pourront le mieux mettre en valeur auprès des acheteurs cette qualité environnementale qui seule pourra leur assurer un développement durable .



## ACTION DE LA FEDERATION AU COURS DU MOIS DE MAI

---

<b>13.05.2008</b>	<b>Intergros</b> Conseil de la section DIC1
<b>16.05.2008</b>	<b>UIT</b> Réunion Textile et développement durable
<b>20.05.2008</b>	<b>Medef</b> Assemblée permanente
<b>21.05.2008</b>	<b>UIT</b> Assemblée générale de l'Union des Industries Textiles
<b>21.05.2008</b>	<b>Medef</b> Cocktail pour la publication de l'accord de Londres (Brevets)
<b>26.05.2008</b>	<b>CFEC</b> au Conseil Economique et Social Conseil d'Administration du Comité Français des Expositions et Conventions
<b>27.05.2008</b>	MINEFI Colloque Textile Habillement au Ministère de l'Economie

---

### PROPOSITION COMMERCIALE

---

Vous trouverez, ci-joint, une copie de la lettre adressée par la Société REMORA FABRIC co - ltd , sis à Tokyo ( Japon ) qui importe et vend des tissus de grande qualité et souhaite rencontrer des entreprises. La visite prévue initialement à Paris le 2 juin aura lieu début septembre, la date n'a pas encore précisée.



## ASSEMBLEE PERMANENTE

20.05.2008

En ouvrant la séance Laurence Parisot rappelle qu'hier soir la salle de réunions du Medef a servi à la projection en avant première du film "48 heures par jour" en présence des deux principales vedettes Antoine Decaunes et Catherine Lacoste accompagnés du producteur et du réalisateur . Le film se déroulant dans une famille dont les deux époux travaillent montre la difficulté d'assumer les tâches ménagères et la vie quotidienne aussi le réalisateur a choisi le Medef pour cette présentation en avant première . De toutes façons ce film qui sortira le 4 juin sur les écrans est très drôle et très fin .

Au cours de la conférence de presse qui précède traditionnellement l'assemblée permanente, la Présidente a fait à la presse un cours magistral sur la **réforme des retraites** en précisant que, si cette question était devenue anxiogène pour les français c'était parce que l'on en parlait régulièrement tous les deux ou trois ans sans jamais prendre les mesures qu'il faut .

Elle a présenté les chiffres qui ne sont jamais mis sur la table :

- dans la majorité des pays européens l'âge normal de mise à la retraite est de 65 ans, quelques pays d'Europe de l'Est sont à 62 ou 63 ans mais la France est seule à 60 ans
- le taux d'emploi des 55/64 ans est de 69% en Suède et au 18<sup>ème</sup> rang de 37,8% en France où il faut préciser que la mise à la retraite normale à 60 ans fausse les chiffres 60/64
- le taux d'emploi des 50-54 ans voit toujours la Suède en tête avec 69% mais la France n'est que 8<sup>ème</sup> avec 54% des salariés
- Dans les 55-64 ans ils ne sont dans le public que de 57,6% avec les départs en retraite anticipés contre 61% dans le privé
- les départs en retraite se font avant 60 ans à raison de 48% dans le public contre 18% dans le privé
- dans les 55/59 ans 55,5% ont un emploi, 3% sont au chômage, 41% sont inactifs dont 5,6% sont en retraite anticipée pour carrière longue . Ces taux avec 3% de chômeurs ne permettent pas des actions efficaces sur le travail des seniors .

Finalement les déficits à prévoir sur les retraites sont les suivants :

- sans changement 15 Mds€ en 2015 et 20 Mds€ en 2020
- avec 41 ans de cotisation 9 Mds€ en 2015 et 10,2 Mds€ en 2020
- avec la retraite à 62 ans 6,6 Mds€ en 2020
- il faudra donc pour l'équilibre en 2020 travailler jusqu'à 63 ans et demi .

La négociation sur la **pénibilité** est toujours très pénible déclare Jacques Creyssel ! Le Medef est d'accord sur la prévention mais les syndicats restent en attente sans que l'on comprenne pourquoi . Pour la prise en compte le Medef propose que, sur demande du salarié, celui-ci soit examiné individuellement par une commission médicale qui décidera de l'arrêt anticipé ou d'une réduction d'activité en fonction des traumatismes .


Concernant le **1% logement** le Conseil Exécutif a lancé une enquête confiée à Price Waterhouse pour vérifier comment cela fonctionne, si les organisations d'employeurs gèrent bien ces fonds et s'il y a de améliorations à prévoir . Ceci dans le but d'entamer sur ce sujet une négociation paritaire afin d'éviter une étatisation du système .

Concernant la réforme de la **formation professionnelle**, Francis Da Costa présente les grandes lignes envisagées et fait part de chiffres analogues à ceux de notre secteur (*cf. rubrique "Formation professionnelle" pages roses*). Il rappelle également que 150 000 jeunes sortent sans diplôme ni formation de l'enseignement secondaire et que 100 000 autres jeunes sortent sans diplôme de l'Université et il n'appartient pas aux entreprises de rattraper sur leurs cotisations le rattrapage de formation rendu indispensable par la carence de l'Education Nationale donc de l'Etat . Enfin il fait remarquer que ces OPCA objets de toutes les critiques ne gèrent que 17% de la dépense totale de formation soit 4,7 Mds€ sur 27 Mds€ .

La **transparence des comptes** des syndicats et organisations professionnelles va faire prochainement l'objet d'une loi qui imposera à chaque organisation d'établir des comptes annuels . Pourra-t-on se servir du plan comptable normal ou mettre en place un plan spécial, ce qui prendrait 3 ou 4 ans et arrangerait donc bien les syndicats de salariés . Ces comptes devront être certifiés par un commissaire aux comptes pour les organisations encaissant plus de 150 000 € de cotisations . Il faudrait ajouter une évaluation des personnels mis à la disposition des syndicats qui ont suggéré de prendre aussi en compte le temps passé par des mandataires dans les organisations professionnelles . Enfin ces comptes devront être remis aux adhérents ou publiés mais comment, sur Internet ? Il y a beaucoup de réticences sur ce point des deux côtés .

La présidente a renouvelé son appel à candidatures pour les **élections prud'homales** et précisé que le Medef avait encore demandé le matin même à ce que la **Taxe Professionnelle** soit supprimée au moins sur les investissements nouveaux .

Enfin le président du Medef Provence Côte d'Azur a présenté la réunion MED Business Days qui réunira à Marseille les 3 et 4 juillet des représentants du monde des affaires et de la direction politique des pays du pourtour méditerranéen et de toute l'Union européenne . Cete réunion se tiendra au lendemain de la réunion Euroméditerranée qui se sera tenue également à Marseille .

 UNION DES INDUSTRIES TEXTILES	<b>UNION DES INDUSTRIES TEXTILES</b>

---



---

## ASSEMBLEE GENERALE

21 05.2008

L'Union des industries textiles a tenu son assemblée générale annuelle à son siège à Clichy et nous y avons participé au titre du Groupement des Editeurs Créateurs de Tissus de Mode (MODE-TISS) qui est membre associé de l'UIT .

Après adoption du compte rendu d'activité et du compte rendu financier pour 2007 et du budget de 2008 le président Lucien Deveaux a été réélu à l'unanimité . Sans augmentation des cotisations le budget 2008 essaiera d'enregistrer un déficit plus léger qu'en 2007 .

Consommé

Thierry Noblot, délégué général, quitte l'UIT pour diriger le GFI (Groupe des Fédérations Industrielles que préside Yvon Jacob) . Il a cependant présenté à l'assemblée son bilan habituel 2007 et les perspectives 2008 et sera remplacé à son poste par Emmanuelle Butaud-Stubbs jusque là chargée des relations économiques et internationales .

Croissance économique par Pays	Année 2007	Prévisions 2008
Croissance mondiale	+ 4,7%	+ 3,9%
Chine	+ 11,5%	+ 10%
Zone euro à 26	+ 2,3%	+ 1,6%
Allemagne	+ 2,5%	+ 1,6%
France	+ 2,2%	+ 1,7%

### Industrie et marchés textiles

Consommation 29,8 Mds € - C.A. Industrie textile 14,8 Mds € - Exportations 8,9 Mds € Importations 13,1 Mds € - Investissements 320 Mio € - Emploi 83 500 (-3%)

Distribution en France : Linge de maison + 4,3%, Hommes + 3,7%, Enfants + 2,3% Femmes+0,4%

### Consommation et distribution par Internet (source IFM)

La consommation par le Net a plus que doublé entre 2005 et 2007 avec 4% de part de marché en 2007 contre 2% en 2005 . La croissance a été de + 57% en 2007/2006 dont :

- Femmes 4% du total consommé
- Hommes 3,2% du total consommé
- Enfants 4% du total consommé
- Linge de Maison 6,8% du total consommé

Les achats "Mode" sur Internet sont en 2<sup>ème</sup> position derrière les voyages .

### **Perspectives du marché textile**

Même si la croissance mondiale restera forte + 3,9%, la consommation au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 est en retrait en France et en Europe . Pour les industries textiles exportatrices de la zone euro, la forte appréciation de l'euro constitue un réel handicap sur les marchés d'Amérique et face à la production d'Asie . Le Yuan chinois qui s'est revalorisé de 20% par rapport au \$ a baissé par rapport à l'Euro .

La consommation mondiale de fibres textiles a battu un record en 2007 avec 68 millions de tonnes soit une croissance de 4,8% à comparer à la croissance du PIB Monde de + 4,7% . Cela représente une consommation mondiale de 10,3 kg de fibres textiles par habitant . Les 2/3 de la croissance viennent des fibres chimiques et 1/3 vient du coton .

Les prévisions de consommation de l'ICAC pour 2008 tournent autour de + 3 / 3,5% et pour 2009 autour de 3,5 / 4% ( ICAC : International Cotton Advisory Council) .

### **Interventions**

Parmi les intervenants on confirme que le textile a subi en 15 ans une baisse de prix de 40% tandis que la journaliste du Journal du Textile précisait que depuis 2002 le prix des vêtements importés a baissé de 70% alors que celui-ci a plutôt augmenté en boutique . En outre il paraît que 20% des vêtements vendus en France ne correspondent pas aux exigences sanitaires minimales .

### **Développement durable**

Un exposé d'une demie heure a repris les éléments d'une politique de développement durable exposés le 16 mai au même endroit en insistant sur le fait que les économies d'énergie et les informations sur ces sujets deviendront très rapidement des exigences des acheteurs de la grande distribution rapidement suivis par les chaînes de distribution et les consommateurs . Il devient donc urgent de se préoccuper de cette information pour la vente de ses produits .

### **Conclusion**

Dans sa conclusion, le Président, a rappelé les conditions de fonctionnement de l'UIT et les rapports qu'elle entretient avec les organisations importantes nationales, européennes et internationales . Il a rappelé que l'UIT dispose d'une antenne à Shanghai et depuis le mois de mai à Moscou .

L'activité de la profession dans la recherche et développement se manifeste par les 3 pôles mis en place dans le Nord, les Vosges et l'Alsace qui conduiront bientôt à la mise en place de deux plateformes permanentes .

Enfin le Président a beaucoup insisté pour que les entreprises utilisent le crédit impôt-recherche que l'on a pu faire augmenter à 200 000 euros mais qui, répond le Ministère, n'est utilisé que par à peine 20% des entreprises et qu'il n'y a donc pas lieu de l'augmenter .

## UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

## INSTITUT FRANCAIS DE LA MODE

Statistiques**EXPORTATIONS FRANCAISES SUR LA PERIODE JANVIER-MARS 2008***(EN MILLIERS D'EUROS)*

<b>HABILLEMENT</b>		<b>% de variation</b>	<b>TEXTILE</b>	<b>% de variation</b>
vêtements maille et chaîne et trame		<b>2008/2007</b>		<b>2008/2007</b>
<b>Total</b>	<b>2 139 018</b>	<b>1%</b>	<b>1 348 394</b>	<b>-8%</b>
UE à 27	1 498 823	0%	862 836	-11%
Extra UE	640 195	4%	485 558	-2%
PPM (1)	87 164	6%	245 412	-2%
Balkans (2)	3 853	1%	3 056	5%
Asie	143 930	-12%	81 472	-15%
Autres pays	405 248	10%	155 618	6%

*(1) Pays du Pourtour Méditerranéen**(2) Balkans occidentaux*

<b>HABILLEMENT</b>			<b>TEXTILE</b>		
Vêtements maille et chaîne et trame					
		<b>% de variation</b>			<b>% de variation</b>
		<b>2008/2007</b>			<b>2008/2007</b>
Espagne	291 333	-2%	Belgique	148 680	-11%
Italie	285 032	-1%	Allemagne	147 159	-8%
Belgique	233 976	11%	Tunisie	125 706	-2%
Allemagne	182 084	8%	Italie	121 586	-18%
Royaume uni	151 260	-16%	Espagne	100 823	-17%
Suisse	92 332	24%	Maroc	78 340	-4%
Russie	81 575	11%	Royaume Uni	74 938	-12%
Etats-Unis	70 809	-11%	Pologne	46 346	0%
Portugal	60 933	-6%	Etats-Unis	39 175	1%
Pays bas	59 580	-10%	Roumanie	38 981	11%
Japon	59 036	-17%	Pays bas	33 808	-5%
Grèce	58 458	8%	Portugal	32 852	-15%
Hong kong	42 350	-4%	Chine	29 299	-25%
Pologne	31 205	49%	Suisse	26 272	5%
Tunisie	28 491	-11%	Turquie	23 997	-8%
Arabie Saoudite	26 627	3%	Russie	18 796	50%
Autriche	22 669	2%	Tchèque rép	16 455	-20%
Emir arabes unis	21 745	33%	Suède	14 318	14%
Irlande	17 171	1%	Bulgarie	12 458	-11%
Danemark	16 095	-8%	Hong kong	12 189	-13%

**IMPORTATIONS FRANCAISES SUR LA PERIODE JANVIER-MARS 2008**  
(EN MILLIERS D'EUROS)

<b>HABILLEMENT</b>		<b>% de variation</b>	<b>TEXTILE</b>	<b>% de variation</b>
vêtements maille et chaîne et trame		<b>2008/2007</b>		<b>2008/2008</b>
<b>Total</b>	<b>3 819 111</b>	<b>-2%</b>	<b>1 604 942</b>	<b>-6%</b>
UE à 27	1 171 767	-12%	1 037 490	-7%
Extra UE	2 647 344	3%	567 452	-4%
PPM (1)	793 778	5%	133 314	-4%
Balkans (2)	6 611	23%	938	-6%
Asie	1 725 366	3%	363 257	0%
Autres pays	121 589	-7%	69 943	-18%

(1) Pays du Pourtour Méditerranéen

(2) Balkans occidentaux

<b>HABILLEMENT</b>			<b>TEXTILE</b>		
Vêtements maille et chaîne et trame					
	<b>% de variation</b>			<b>% de variation</b>	
	<b>2008/2007</b>			<b>2008/2007</b>	
Chine	976 802	3%	Italie	252 022	-5%
Italie	393 743	-2%	Allemagne	197 642	-8%
Tunisie	288 239	3%	Chine	178 081	3%
Inde	253 537	3%	Belgique	171 451	-5%
Turquie	249 757	9%	Espagne	91 506	-12%
Maroc	239 568	4%	Turquie	73 977	-6%
Bangladesh	189 449	7%	Inde	59 532	2%
Allemagne	124 781	-11%	Pays bas	58 247	-12%
Portugal	111 473	5%	Royaume uni	51 168	-4%
Belgique	107 837	-7%	Portugal	46 343	10%
Roumanie	85 095	-31%	Pakistan	44 866	-4%
Thaïlande	58 854	8%	Tunisie	38 199	5%
Royaume uni	53 386	-13%	Pologne	28 267	-3%
Vietnam	46 990	9%	Autriche	24 521	-9%
Espagne	44 335	-47%	Japon	23 380	10%
Pays bas	43 676	5%	Suisse	21 633	-9%
Indonésie	41 400	-10%	Corée du sud	19 654	-27%
Bulgarie	36 901	-32%	Etats Unis	17 545	-19%
Maurice	36 498	-6%	Tchèque rép.	17 061	49%
Pakistan	30900	-8%	Danemark	14 555	-7%

Source Douanes Françaises - 21.01.2008

ECONOMIE ET ENTREPRISES	
-------------------------	---




---

### GRATUITE DES CONTROLES

---

La gratuité des contrôles fait son « apparition » dans le nouveau Code des Douanes Communautaire (CDC).

Le nouveau CDC dispose en effet expressément que les « autorités douanières ne demandent le paiement d'aucun frais pour l'accomplissement des contrôles douaniers ou de tout autre acte lié à l'application de la législation douanière pendant les heures d'ouverture officielles de leurs bureaux de douane compétents, sauf cas exceptionnels justifiés »

---

### CREDIT D'IMPOT DE TAXE PROFESSIONNELLE

---

Deux arrêtés du 2 mai 2008 publiés au JO daté du 7 mai 2008 fixent la composition communale des **zones d'emploi** éligibles au crédit de taxe professionnelle au titre de l'année 2008 ;

Les Régions concernées sont :

- Auvergne
- Alsace
- Champagne ardennes
- Haute Normandie
- Lorraine
- Midi Pyrénées
- Nord Pas de calais
- Picardie

---

### DUREES DE CONDUITE, PAUSES ET TEMPS DE REPOS DES CONDUCTEURS DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

---

Le décret du 30 avril 2008 adoptant les dérogations au règlement 561 -2006 au niveau national a été publié au JO le 2 mai 2008.

En effet, chaque Etat membre peut dispenser, exclusivement sur son territoire, certains véhicules affectés à des services identifiés par le règlement 561-2006, de l'équipement d'un chronotachygraphe et dispenser leurs conducteurs du respect des normes de conduite, de repos et de pause

Pour le transport de marchandises effectué par des entreprises privées, le décret dresse la liste des dérogations.

Pour avoir le détail, consulter [www.fenntiss.com](http://www.fenntiss.com) – vie sociale..

## **TVA « VERTE » ET HARMONISATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES**

La Ministre française de l'économie, Christine Lagarde, s'est exprimée lors du Forum fiscal organisé par la Commission Européenne le 7 avril dernier, au sujet des orientations politiques de la Présidence Française en matière fiscale.

La Ministre a exprimé sa volonté de faire aboutir le projet d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés dans tous les Etats Membres de l'Union Européenne. Ce projet, soutenu par la France et l'Allemagne, se heurte à l'Opposition des pays où la base d'imposition est la plus faible, principalement le Royaume Uni et l'Irlande. La Commission européenne est par ailleurs très favorable à ce projet.

La Présidence française aura également à cœur de faire progresser le projet de « TVA verte ». Il s'agit d'un projet lancé par la France et le Royaume Uni en 2007 pour appliquer un taux réduit de TVA aux produits « verts ».

L'adoption d'un texte final risque d'être difficile, la fiscalité restant un sujet sensible pour les Etats membres et nécessitant leur unanimité.




---

## TEXTILE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

---

UIT 16 Mai 2008

Dans le cadre de la réunion organisée par l'U.I.T., l'Ademe a exposé les conditions de mise en œuvre du développement durable dans le textile en précisant tout d'abord que le terme "label" n'a pas de définition normalisée. Une définition du label pourrait être *"signe de qualité présent sur l'étiquette des produits, porteur d'une promesse consommateurs spécifique"*.

Pour l'**Environnement**, on peut distinguer trois sortes de labels : les Ecolabels, l'auto-déclaration et les écoprofiles. Le terme "écolabel", (10 identifiés et un projet en Tunisie) qui est défini dans la norme ISO 14024 couvre une certification assortie de contrôles et comporte l'Ecolabel européen (70 entreprises certifiées) et le Nordic Swan (2 adhérents).

Pour le **Biologique**, cette appellation appliquée à une matière première doit répondre aux critères du règlement européen 2092/91 et doit être certifiée par tierce partie mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ce sera le règlement européen 834/2007 qui s'appliquera. On constate une explosion du nombre de labels (26) et une extension de cahiers des charges sur d'autres étapes du cycle de vie. Les marques ou distributeurs ne précisent pas les certificateurs bien que leurs produits soient réglementairement certifiés.

Pour la **Santé**, le contexte réglementaire est en évolution : colorants azoïques, formaldéhyde ... . Un référentiel leader Ökotex (7000 entreprises) sur les 16 labels identifiés avec une forte présence de certificateurs allemands (LGA, TÜV, Hohensteiner Institute ...)

**L'Ethique et l'Equitable** où la marque Max Havelaer se lance sur le textile près de nouveaux arrivants (IMO...). Ces labels font mention de l'origine géographique du coton (Afrique) et de garanties sur les conventions de base de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Des **démarches de progrès** avec des prestataires en développement pour accompagner les entreprises sur le textile durable et encadrer des démarches à usage professionnel avec une labellisation appuyée sur la définition de cahiers des charges et l'identification par un logo.

Hélène Sarfati-Leduc pour la "fibre citoyenne" a ensuite exposé le programme **YAMANA** qui s'applique essentiellement sur le vêtement professionnel mais va s'étendre en développant un système d'étiquetage. Cette démarche touche les consommateurs qui, à raison de 58%, sont les plus sensibles des européens à l'éthique. Les critères d'achat pris en compte par les européens sont : le prix 81%, la marque 46%, les conditions de fabrication 45% soit à peu près autant que la marque, ou le pays d'origine 36%.

L'appartenance à Yamana est très strictement contrôlée annuellement avec une vérification de ce que l'entreprise a bien progressé dans les voies définies par elle pour le développement durable et les cotisations de participation s'élèvent suivant le chiffre d'affaires de 500 000 à 1,2 Million d'euros pour l'entreprise adhérente. La procédure consiste à inclure les entreprises de toute la chaîne de production dans le système Yamana pour aboutir à un contrôle complet.

---

## LE BRÉSIL S'OUVRE A L'EXPORT

---

Le secteur du textile et de la confection est l'un des plus dynamiques au Brésil. Il est actuellement le 5<sup>ème</sup> producteur de vêtements au monde, le 2<sup>ème</sup> en terme de denim et le 3<sup>ème</sup> en terme de maille.

Le Brésil est l'un des deux seuls pays au monde à posséder l'ensemble de la chaîne de production de l'habillement, depuis la culture des matières premières comme le coton ou la soie, jusqu'à la confection qui représente 45% des exportations du secteur .

Le gouvernement a fortement investi dans son industrie textile-habillement pour la rendre compétitive à l'international. Ainsi , en 10 ans, 11 milliards de dollars ont été injectés afin de moderniser machines et équipements et de s'aligner technologiquement sur les leaders mondiaux.

*Textilus mai 2008*

---

## VA-T-ON VERS UNE HAUSSE DES SALAIRES TEXTILES EN EUROPE DE L'EST

---

Le salaire minimal pour les nouveaux adhérents de l'UE est fixé autour de 400 euros. Cependant, l'immigration de la main d'œuvre roumaine, bulgare ainsi que polonaise à l'étranger, s'étend fortement. Les usines textile-habillement affrontent un manque de personnel ainsi que des grèves de plus en plus fréquentes. Afin de faire face à ces contraintes, les confectionneurs roumains se tournent vers la délocalisation dans les pays proches, comme l'Ukraine, la Biélorussie et même la Moldavie devenue un nouveau pôle dans la cartographie textile de l'Europe de l'Est.

Le sourcing du textile-habillement dans les pays de l'Europe Centrale devient de plus en plus coûteux ce qui renforce la position de l'Europe de l'Est qui profite des nombreux investissements des donneurs d'ordre occidentaux.

*Textilus mai 2008*

---

## MINEFIE : COLLOQUE TEXTILE HABILLEMENT

---

*27 mai 2008*

Sous le titre "Stratégies pour une filière d'avenir" le Ministère de l'Economie, Direction des Entreprises, a organisé un colloque auquel ont participé plus de 300 représentants d'organisations professionnelles mais surtout d'entreprises du textile habillement . Un rapport rédigé par Clarisse Perroti Reille à la demande du Directeur Général des Entreprises intitulé "Le textile habillement : la volonté de remporter la nouvelle révolution industrielle" a fait ressortir :

- la concentration de la distribution qui commence à perdre la maîtrise au profit du consommateur
- le développement des technologies de l'information
- les changements profonds du consommateur qui prend le pouvoir avec une consommation responsable, consciente, qui intègre dans un même mouvement les valeurs de durée, de respect, d'éthique, d'environnement alliées au plaisir .

Certains axes stratégiques sont rarement évoqués pour le Textile Habillement :

- La restauration de l'image de marque actuellement très mauvaise . La profession doit d'urgence engager un travail structuré et collaboratif pour redresser son image de marque et assurer son rayonnement .

- Une innovation d'un nouveau type au-delà de la technologie qui n'est plus à elle seule garante du succès commercial . L'innovation immatérielle est devenue systémique et touche tous les aspects de la création :

- Les premières étapes de la conception en s'immergeant dans l'imaginaire du consommateur afin d'inventer de nouveaux concepts
- Toute la chaîne de développement en permettant l'intégration d'univers différents (pluri technologies, croisement de l'esthétique et des techniques) la logistique, la protection de la contrefaçon
- Le réseau de valeur composé d'une myriade d'interfaces, de connexions, d'interactions entre les réalités différentes en cohérence avec la mutation du consommateur .

Le colloque s'est déroulé autour de ces axes avec trois tables rondes :

- Innover et créer pour séduire le consommateur
- Métiers et compétences : les mutations des métiers du textile et la "Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences"
- Une nouvelle culture pour anticiper les attentes du marché avec les signes de la prise en compte par déjà près de la moitié des consommateurs des conditions de production en fonction de l'éthique, de l'équité et du développement durable .

Cette réunion confirme le mouvement de fond qui propulse les métiers du textile vers une communication sur la prise en compte des conditions de culture ou de production des fibres, le travail des enfants et la consommation d'énergie dans la chaîne de production et de livraison . Toutes ces données sont accueillies favorablement par une profession qui y voit un moyen de se protéger de certaines concurrences à bas prix .

## INFORMATIONS SOCIALES



### FORMATION PROFESSIONNELLE

Notre OPCA INTERGROS a présenté le bilan de la formation professionnelle dans le secteur de la distribution interentreprises et du commerce international pour l'exercice 2007 . Ce secteur compte 34 774 entreprises employant 424 197 salariés à 70% des hommes . Les entreprises sont à 80% des moins de 10, à 17% des 10 à 49 et à 3% des plus de 50 salariés alors que 22% des salariés sont dans des entreprises de moins de 10 salariés, 30% dans les 10 à 49 et 48% dans les plus de 50 salariés .

Le nombre de stagiaires s'est élevé à **121 839** en augmentation de 15,1% correspondant à un taux d'accès de 28,7% des salariés .

Le **contrat de professionnalisation** (60% d'hommes et 40% de femmes) a augmenté de 34,4% avec 4 420 stagiaires et la **période de professionnalisation** (77,5% d'hommes) a explosé de 1 039 à 13 846 stagiaires puisqu'elle n'a commencé à être active qu'au dernier trimestre 2006 ..

Les **formations de tuteurs** ont augmenté de 51,5% avec 1675 stagiaires (75,5% d'hommes et 22,5% de femmes) ceux-ci étant de plus en plus nécessaires pour les périodes de professionnalisation .

La **formation continue** dans les entreprises de moins de 10 salariés a repris sa progression avec + 16% à 16 690 stagiaires (59% d'hommes et 41% de femmes) grâce à l'élargissement des programmes de formations collectives . Dans les entreprises de 10 salariés et plus (71,5% d'hommes et 28,5% de femmes) cette formation continue qui pouvait bénéficier aussi cette année des formations collectives n'a subi qu'un recul négligeable de - 1% avec 85 208 stagiaires malgré l'accroissement de la professionnalisation accrue de 13 940 stagiaires .

### PROJET DE LOI PORTANT MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

*Le projet de loi portant modernisation du marché du travail a été adopté par l'Assemblée nationale le 29 avril dernier et par le Sénat le 7 mai dernier dans des termes différents. Le projet de loi ne donnant lieu qu'à une seule lecture dans chaque chambre, il va faire l'objet d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion. Nous vous tiendrons informé du texte adopté définitivement dès que nous aurons plus d'éléments.*

*Deux projets de décrets, dont un en Conseil d'Etat, portant diverses mesures relatives à la modernisation du marché du travail ont été soumis à la consultation des partenaires sociaux, à l'occasion d'une réunion exceptionnelle de la sous-commission des conventions collectives et accords de la Commission nationale de la négociation collective, le 13 mai dernier. Les deux décrets portent respectivement sur l'indemnisation maladie et la consultation du comité d'entreprise sur le plan de formation (décret simple) et sur l'indemnité de licenciement, l'homologation de la rupture conventionnelle et la conciliation prud'homale (décret en conseil d'Etat). En voici les dispositions :*

- **Formation et indemnisation maladie**

Les deux réunions du comité d'entreprise sur le plan de formation devront respectivement intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre et avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le délai de carence pour accéder à la couverture maladie conventionnelle (point de départ de l'indemnisation), hors maladie professionnelle et accident du travail, sera ramené de 11 jours à 7 jours, et la condition d'ancienneté requise pour bénéficier de cette indemnisation maladie sera ramenée de trois ans à un an.

▪ **Rupture conventionnelle, indemnité de licenciement et conciliation prud'homale**

L'autorité chargée de l'homologation de la rupture sera le directeur départemental du travail (DDTEFP) du lieu où est établi l'employeur.

Par ailleurs, la distinction entre l'indemnisation pour motif économique et celle du licenciement pour motif personnel sera abandonnée, laissant place à un montant unique. Conformément à l'article 11 de l'ANI, le projet de décret en Conseil d'Etat fixe le montant minimum de l'indemnité de licenciement à :

1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté, plus 2/15 de mois de salaire par année d'ancienneté au-delà de dix ans.

L'actuelle indemnité de licenciement pour motif personnel sera donc doublée, tandis que l'indemnité prévue en cas de licenciement économique sera maintenue à son niveau actuel.

La partie du décret relative à la conciliation prud'homale a fait l'objet d'améliorations rédactionnelles. Actuellement, le bureau de conciliation déclare la demande et la citation caduques lorsque le demandeur ne comparaît pas sans avoir justifié d'un motif légitime. Dorénavant la caducité ne sera pas prononcée si le demandeur a transmis à son mandataire, quelle que soit sa qualité, un écrit formalisant son autorisation à se concilier en son nom et pour son compte, ainsi que sa connaissance de ce qu'en son absence, le bureau de conciliation pourra déclarer sa demande caduque. Lorsque c'est le défendeur qui ne comparaît pas à la conciliation, l'affaire est aujourd'hui renvoyée devant le bureau de jugement. Toutefois, lorsque le défendeur justifie en temps utile d'un motif légitime d'absence, il sera convoqué à une prochaine séance du bureau de conciliation par lettre simple, à moins qu'il n'ait transmis à son mandataire, quelle que soit sa qualité, un écrit formalisant son autorisation à se concilier en son nom et pour son compte

---

## **PREVOYANCE**

La couverture d'un contrat collectif de prévoyance souscrit par une entreprise ne cesse pas automatiquement du fait du départ du salarié .

Si l'incapacité de travail du salarié est constatée avant la fin de son contrat, il peut bénéficier des garanties de la couverture prévoyance même après son départ.

---

## **JURISPRUDENCE**

### **Validité du licenciement pour fréquentes absences**

La Cour de cassation a confirmé la validité du licenciement pour motif personnel d'un salarié pour absences répétées, y compris celles justifiées par la maladie car l'employeur a pu prouver cumulativement que :

- ces absences désorganisent le fonctionnement du service ;
- le poste occupé ne permet pas de recourir au travail intérimaire, car il impose un apprentissage spécifique et une formation sur le terrain ;
- le remplacement définitif du salarié est nécessaire.

*Cass.soc. 6.02.2008*

**Notification de l'avertissement**

Même s'il s'agit d'un avertissement, l'employeur qui convoque le salarié à un entretien préalable et souhaite mener la procédure disciplinaire à son terme, il doit suivre l'intégralité de la procédure prévue par la loi et donc notifier la sanction dans le délai d'un mois suivant le jour prévu pour l'entretien. L'avertissement qui n'est pas notifié dans le mois de l'entretien encourt l'annulation.

*Cass., Soc., 16 avril 2008, n°06-41.999*